# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

## COMMUNE DE FREMEREVILLE-SOUS-LES-CÔTES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet http://www.fremereville.fr/

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 28 mars par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

### b) Les principales dépenses et recettes de la section

| *Dépenses de fonctionnement* | | |
|---|---|---|
| ***Chapitre*** | ***Désignation*** | ***Montant*** |
| 011 | Charges à caractère général | 41 990,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 21 950,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 4 272,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 20 506,00 |
| 66 | Charges financières | 2 787,66 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 870,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 1 700,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 15 421,87 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | 1 700,00 |
| | **TOTAL DEPENSES** | **111 197,53** |

| *Recettes de fonctionnement* | | |
|---|---|---|
| ***Chapitre*** | ***Désignation*** | ***Montant*** |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 10 128,20 |
| 73 | Impôts et taxes | 28 000,00 |
| 74 | Dotations et participations | 28 200,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 19 800,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 500,00 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 24 569,33 |
| | **TOTAL RECETTES** | **111 197,53** |

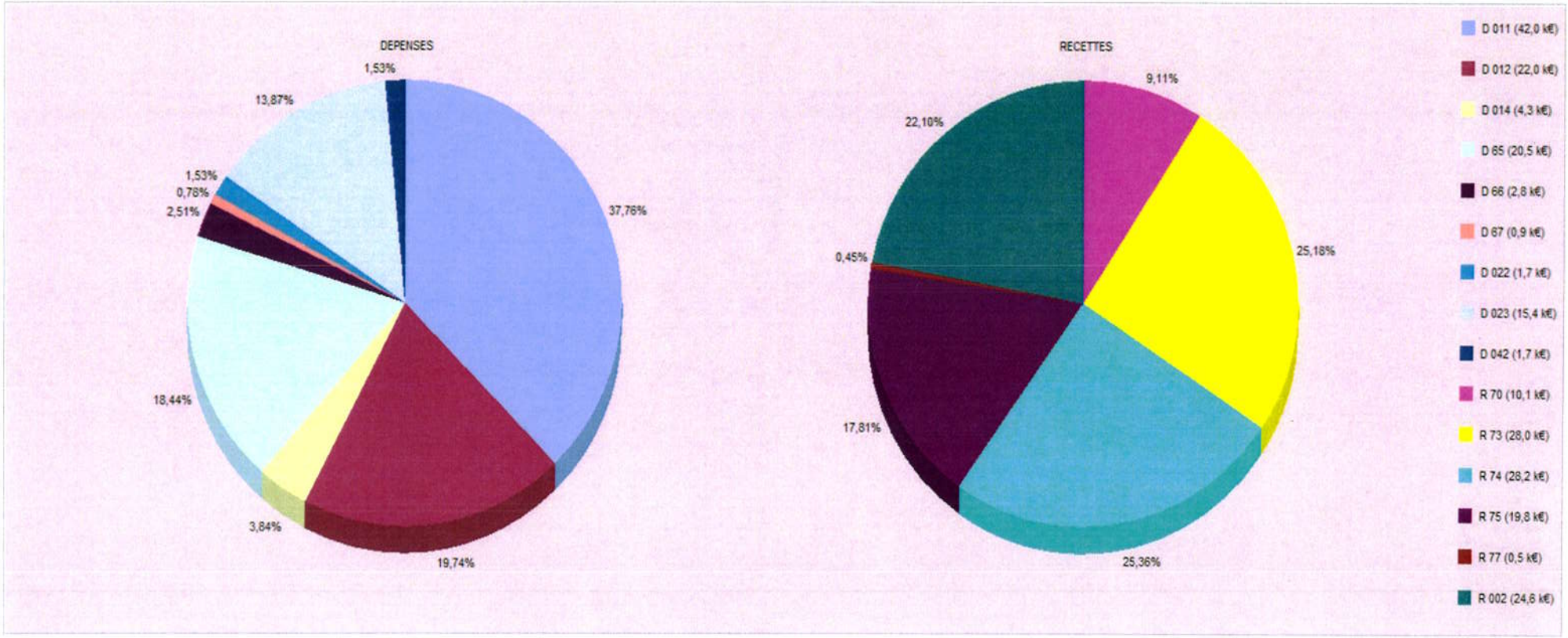
DEPENSES
1,53%
13,87%
1,53%
0,78%
2,51%
37,76%
18,44%
3,84%
19,74%
RECETTES
9,11%
22,10%
0,45%
25,18%
17,81%
25,36%
D 011 (42,0 k€)
D 012 (22,0 k€)
D 014 (4,3 k€)
D 65 (20,5 k€)
D 66 (2,8 k€)
D 67 (0,9 k€)
D 022 (1,7 k€)
D 023 (15,4 k€)
D 042 (1,7 k€)
R 70 (10,1 k€)
R 73 (28,0 k€)
R 74 (28,2 k€)
R 75 (19,8 k€)
R 77 (0,5 k€)
R 002 (24,6 k€)

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (entretien de la Mairie, église, gîtes, factures EDF pour l'électricité et factures du SIELL pour l'achat d'eau, téléphone et internet Mairie), les achats de matières premières et fournitures (entretien, petit équipement, voirie : notamment le fleurissement du village), les prestations de services effectuées (balayage des rues du village, taille des arbres de la commune, maintenance de matériel, contrats d'assurances, frais ONF), les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les aides sociales et les salaires du personnel municipal.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des gîtes, faisanderie, salle communale, syndicat de distillation, chasse, location des baux communaux, affouages), ventes de bois, redevance d'occupation du domaine public communal (ENEDIS), redevance fibre optique (LEVEL 3), les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat.

A noter que pour 2018, la commune ne s'occupe plus de la facturation de l'eau car elle a redonné la compétence au SIELL. Cela entraîne une baisse des recettes mais il faut savoir que l'entretien du réseau d'eau engendrait beaucoup de dépenses.

*Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé ces dernières années du fait d'aides de l'Etat en constante diminution notamment au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est passée de 15 272.00 euros en 2013 à 11 510 euros en 2017, soit près de 3 000.00 euros de moins par an.*

Au final, les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement permettent d'autofinancer des dépenses d'investissement pour 15 421.87 euros (chapitre 023).

### c) La fiscalité

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2017 :

- Taxe d'habitation : 9.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.81 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 8.57 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 21 113 euros.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public…).

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

| *Dépenses d'investissement* | | |
|---|---|---|
| ***Chapitre*** | ***Désignation*** | ***Montant*** |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 10 957,62 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 7 500,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 77 134,25 |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 38 821,42 |
| | **TOTAL DEPENSES** | **134 413,29** |

| *Recettes d'investissement* | | |
|---|---|---|
| ***Chapitre*** | ***Désignation*** | ***Montant*** |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 15 421,87 |
| 10 | Dotations, fonds divers et reserves | 49 291,42 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 46 000,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 22 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 700,00 |
| | **TOTAL RECETTES** | **134 413,29** |

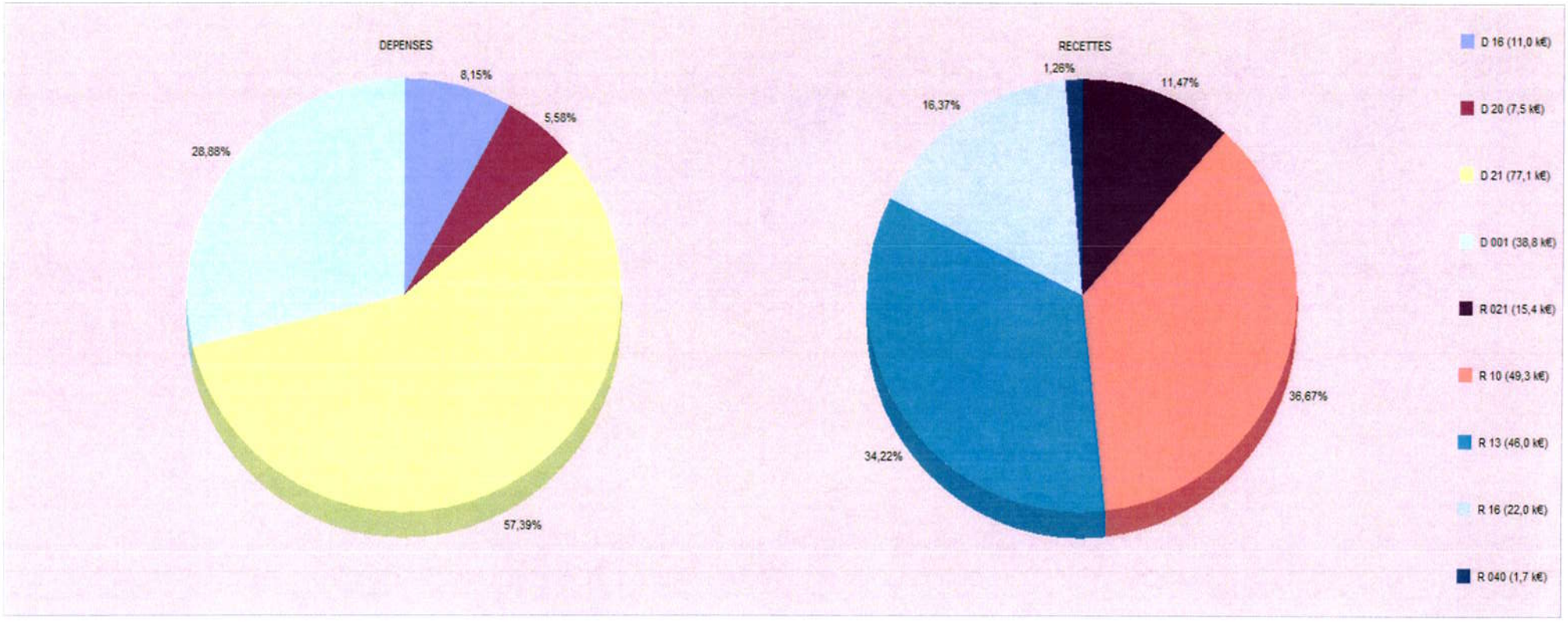
DEPENSES
8,15%
5,58%
28,88%
57,39%
RECETTES
1,26%
11,47%
16,37%
36,67%
34,22%
D 16 (11,0 k€)
D 20 (7,5 k€)
D 21 (77,1 k€)
D 001 (38,8 k€)
R 021 (15,4 k€)
R 10 (49,3 k€)
R 13 (46,0 k€)
R 16 (22,0 k€)
R 040 (1,7 k€)

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement du capital emprunté : 10 957.62 euros
- les projets 2018 :
  - plan de zonage : 7 500 euros,
  - travaux bâtiments Mairie : 3 734.25 euros,
  - ossuaire cimetière : 2 900.00 euros,
  - éclairage parvis église : 1 500.00 euros,
  - travaux de voirie rue Haute et rue Braie et cour de la Mairie : 68 300.00 euros,
  - création d'un terrain de pétanque : 700.00 euros.
- Pour financier ces travaux, la commune aura recours cette année à un emprunt de 22 000 euros.

Les recettes d'investissement comprennent :

- les demandes de subventions au titre de la DETR et du DSIL (2017 pour 10 700.00 euros et 2018 pour 30 000.00 euros)
- les demandes de subventions au titre de la dotation parlementaire (2017 pour 5 300.00 euros et 2018 pour 2 700.00 euros. Cette somme n'est pas intégrée dans le budget 2018 car nous ne sommes pas sûr d'en bénéficier).
- Un emprunt de 22 000.00 euros
- FCTVA : 10 470.00 euros
- Virement de la section de fonctionnement : 15 421.87 euros
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 38 821.42 euros

Si toutes les subventions attendues ne sont pas versées, il faudra augmenter le montant de l'emprunt, mais les emprunts actuellement en cours commencent à s'éteindre à partir de l'année 2020.

## III. Ratios

### a) Principaux ratios

- dépenses réelles de fonctionnement / population = 677.45 euros
- produit des impositions directes / population = 165.46 euros
- recettes réelles de fonctionnement / population = 623.22 euros

### b) Etat de la dette

***Remarque** : Les graphiques étant réalisés au 30 mars 2018, il ne faut pas tenir compte des évaluations réalisées en 2018 (couleur violet foncé) car l'année 2018 n'est pas terminée.*

| Légende |
| --- |
| France 2015 |
| Réalisé 2015 |
| Réalisé 2016 |
| Réalisé 2017 |
| Réalisé 2018 |

**Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant - Encours de la dette au 31/12 / Population**

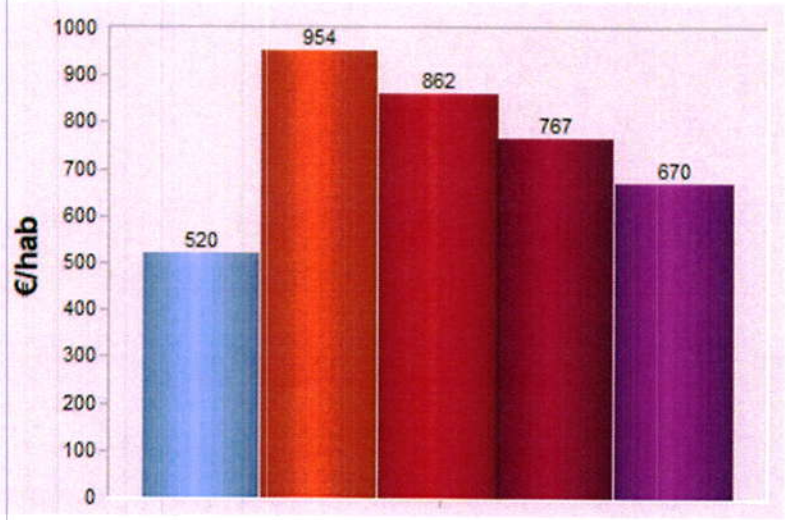


**Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes. Si > 100, la charge de dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes - Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement**

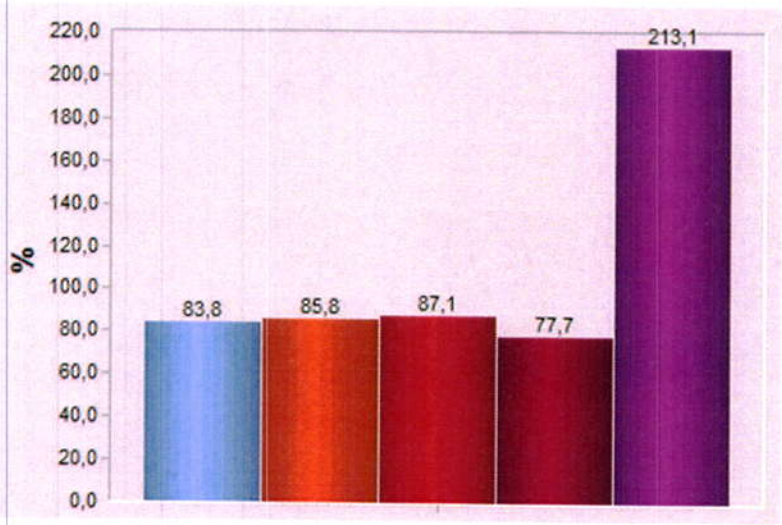


**Poids de la dette en nombre d'année de recettes courantes - Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement**

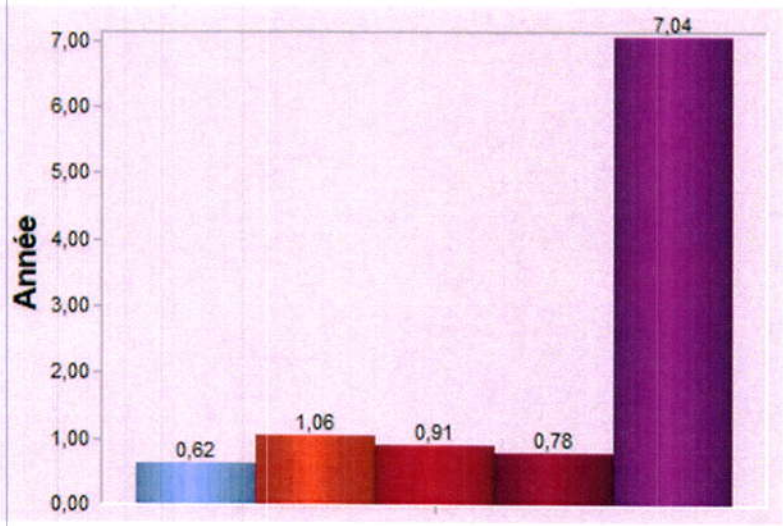


Fait à Frémérèville-sous-les-Côtes, le 30 mars 2018

Le Maire,

Vincent LACORDE

MAIRIE DE FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES (Meuse)